

Déposé le 24 nov. 2011

No. : CET-145

Secrétaire Emile Fuma

Cela dit, je vous adresse quelques mots concernant le projet de loi no 33 (placement syndical dans l'industrie de la construction). Je sais qu'en vous écrivant, je m'adresse à une personne qui aime la langue française, à un ami de vieille date de l'Asulf.

C'est la première fois, au meilleur de mon souvenir, que l'Asulf s'attaque à un projet de loi qui contient peu de fautes de français, mais des fautes qui sont grosses, des anglicismes reconnus qui portent au surplus sur des termes-clefs, à commencer par Service de référence de main-d'œuvre, par exemple, qui entraîne dans sa suite l'emploi fautif du verbe référer. C'est là un aspect important à retenir.

En commission parlementaire, la ministre a refusé les suggestions de l'Asulf pour les raisons - des prétextes, à mon avis - contenues dans la SUPPLIQUE jointe à la présente. Si elle ose s'exprimer ainsi, c'est à la suite d'avis de ses conseillers, dont des hauts fonctionnaires, pour qui la langue française n'est pas la principale préoccupation et qui ont d'autres chats à fouetter.

Je mentionne, qu'en commission parlementaire, M. Marjolain Dufour n'a pas semblé scandalisé par les termes que l'Asulf condamne. Il a paru plutôt comprendre la réaction de la ministre puisque la conversation sur le sujet fait voir que M. Dufour tient à ce que la portée du projet de loi ne soit pas changée, ce sur quoi la ministre est d'accord. Il n'a pas suggéré d'amendements évidemment.

L'Asulf ne peut être d'accord avec cette prise de position de l'Opposition puisqu'elle consiste à donner raison à la ministre de ne rien changer, ce qui veut dire conserver les fautes de français dénoncées. L'Opposition ne peut appuyer ce projet de loi sans y apporter les amendements suggérés. Autrement, elle sera complice de ce massacre de la langue, elle qui prétend être la défenseure du français. Vous devez donc présenter des amendements et tenir votre bout. Vous n'avez pas le choix. Rien de moins. Merci.

Veuillez croire, cher monsieur Gendron, à mes sentiments très distingués.

Robert AUCLAIR
Tél. : 418 654-1649

p. j. Supplique



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

SUPPLIQUE aux membres de l'Assemblée nationale

La ministre du Travail refuse de corriger des fautes de français grossières dans le projet de loi n° 33

L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (Asulf) a déposé le 26 octobre dernier à la Commission de l'économie et du travail un mémoire, dont vous avez reçu un exemplaire, dans lequel elle signale quelques grosses fautes de français, des anglicismes.

Ces fautes sont peu nombreuses, mais importantes, parce qu'elles portent sur des mots-clefs du projet de loi, soit :

- *Service de référence* de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction à remplacer par **Service de présentation de main-d'œuvre...**
- le verbe *référer* à remplace par **présenter**;
- le mot *occupation* à remplacer par le mot **emploi**;
- le mot *certificat de compétence* à remplacer par **certificat de qualification**.

Elle demande aussi de corriger les termes suivants :

- *agent d'affaires* à remplacer par **agent syndical**;
- les mots *coûts défrayés* à remplacer par **coût payés, prélevés ou couverts**
- la locution *est à l'emploi de* à remplacer par **travaille pour** ou **est employé par**
- le mot *renseignements* à remplacer par **mentions**.

Elle croit qu'il est préférable d'employer le mot **efficacité** au lieu d'efficience, ce dernier mot ne faisant pas l'unanimité chez les linguistes.

L'argumentation à l'appui de chacune des suggestions qui précède est contenue dans le mémoire susmentionné.

Réponse de la ministre

La ministre du Travail, Lise Thériault, a rejeté spontanément, en bloc, ces suggestions, en réponse à une question posée par un député en commission parlementaire le 16 courant sur les fautes de français dénoncées par l'Asulf dans le projet de loi ci-dessus. La ministre a déclaré :

On n'y relève pas des fautes d'orthographe, mais des expressions perçues comme n'étant pas du bon français. Ce sont des expressions qu'on trouve partout dans le projet. Pour ne pas prêter à confusion, le législateur a choisi de ne pas changer ces termes,... Il faudrait modifier tous les articles, présenter des amendements à tous les articles. On n'en sortirait pas.

Ce sont des termes usuels dans l'industrie de la construction – une modification pourrait avoir des incidences sur le sens de certains articles ou sur l'interprétation de certains aspects de la loi.

(Notre transcription de l'enregistrement des débats à la commission parlementaire).

Commentaires

De vraies fautes

S'il s'agissait uniquement de fautes d'orthographe, l'Asulf ne serait pas intervenue. Il s'agit bel et bien de fautes de français que la ministre voit comme des « expressions perçues comme n'étant pas du bon français ». Si ce n'est pas du bon français, c'est du mauvais français. Il n'y a pas de milieu. Le législateur ne doit pas légiférer en mauvais français. C'est ce qu'il fait pourtant.

Ainsi, les auteurs des notes explicatives du projet de loi expliquent que le « projet de loi introduit un nouveau mécanisme **de référence** ... ». Ils ajoutent que « toute **référence** de main-d'œuvre doit se faire par l'intermédiaire du Service **de référence de main-d'œuvre** de l'industrie de la construction... et que les associations syndicales et d'employeurs qui veulent **référer des salariés** doivent le faire... ». Plus loin, ils continuent : « ... dont l'inclusion de la notion **d'occupation spécialisée**... ». Ils font aussi mention d'un mécanisme de révision des activités comprises dans un métier ou une **occupation spécialisée**... ».

On ne peut mieux maltraiter la langue. C'est s'exprimer en anglais avec des mots français. Ne s'agit-il pas d'anglicismes... aux yeux de francophones?

Termes usuels de la construction

Personne ne conteste cette affirmation. C'est là une évidence. Lorsque le législateur corrige des fautes de français, il le fait généralement pour éliminer un usage fautif et en implanter un qui soit correct.

Rien de nouveau dans cette façon de procéder qui est tout à fait normale.

Travail trop long

La ministre continue en disant que les expressions critiquées se trouvent partout dans le projet de loi et que, s'il fallait les corriger, il faudrait présenter des amendements à tous les articles de sorte qu'on n'en sortirait pas. Il y aurait donc beaucoup de corrections à faire. La ministre trouve que c'est trop d'ouvrage. La correction de la langue ne justifie pas autant d'efforts. Ce n'est pas si important que ça.

Il est difficile de ne pas être renversé par une telle appréciation de l'importance de la qualité de la langue.

Problème d'interprétation

Laisser entendre que la correction de termes erronés pourrait soulever des problèmes d'interprétation de certains aspects de la loi est une affirmation dénudée de tout fondement. Le législateur a fait des opérations de ce genre maintes et maintes fois dans le passé. Le remplacement d'un mot incorrect par le terme juste est une opération facile à faire, assez fréquente et qui ne met pas en danger la sécurité juridique des intéressés.

Nécessité de conseillers linguistiques

Les exemples de fautes citées au début s'expliquent, selon nous, par le fait que les personnes qui conseillent la ministre, si compétentes qu'elles puissent être dans le domaine des relations professionnelles ou dans celui du droit, le sont moins dans le domaine linguistique. Si la ministre avait eu recours à des spécialistes de la langue, appelés communément linguistes et, au besoin, à des jurilinguistes, la situation actuelle ne se présenterait pas. Si elle faisait aujourd'hui une telle consultation, elle changerait d'avis rapidement.

Urgence d'agir pour l'Assemblée nationale

Les fautes de vocabulaire relevées dans le projet de loi sont relativement peu nombreuses, mais elles sont d'importance. Elles portent sur des termes-clés du projet de loi. Pour les gens de ma génération, ce sont des péchés mortels. Elles doivent donc disparaître.

Il est impératif que l'Assemblée nationale apporte des amendements au projet de loi dans le sens suggéré par notre association pour éviter le scandale que constituerait

une loi entachée de fautes de français graves. Des journalistes ont déjà commencé à employer les anglicismes contenus dans le projet de loi. L'État devient ainsi une source de pollution de la langue au lieu d'être un modèle de rédaction.

Votre fonction de député vous permet de faire amender le projet de loi n° 33 pour en supprimer les fautes de français graves dénoncées par notre association. C'est pourquoi nous vous supplions d'intervenir personnellement pour que l'Assemblée nationale évite un scandale linguistique.

Nous rappelons, en terminant, que le législateur doit s'exprimer en utilisant un vocabulaire qui est nécessairement français et non « les termes usuels dans l'industrie de la construction ». Ainsi le veut la Charte de la langue française dont nous célébrons le trente-cinquième anniversaire cette année. Il est temps de la respecter.

Nous comptons sur vous!

Merci!

Robert AUCLAIR

Le 22 novembre 2011

(OQLF, St-Pierre, Blanchet, Dufour, Marois)

Nous tenons à rappeler que le législateur doit employer un vocabulaire français lorsqu'il adopte une loi (pas « les termes usuels dans l'industrie de la construction »). Il n'a pas le choix. Ainsi le veut la Charte de la langue française dont nous célébrons le trente-cinquième anniversaire cette année. Il est temps de la respecter.

Si la ministre n'apporte pas à son projet de loi les amendements suggérés par l'Asulf, nous vous supplions de les présenter vous-même à l'Assemblée nationale afin d'assurer le respect de la langue. Si votre proposition est acceptée, vous aurez bien mérité de la patrie. Si elle est battue (une possibilité?), vous pourrez au moins dire que vous avez fait votre devoir.

Le décompte du vote permettra de constater que vous êtes du groupe qui se tient debout et qui a lutté jusqu'à la fin, geste dont vous pourrez être fier.

